



**FARAPEJ Assemblée Générale journée des 10 et 11 Mars 2017**  
**Compte Rendu de l'Atelier du 11 mars de 11h à 13h**  
**« L'Écrit en détention, forces et faiblesse et moyens de l'améliorer »**

*Participants :*

*E.Laplanche (Enseignant Val de Reuil), C. Daum (Courrier de Bovet), K. Le Roc'h (Art et Prisons), G. Larible (Auxilia), J.Lefebvre (Déclic), L. Besnard, M. Tourtelier (David et Jonathan), E. Herard (Prison Justice 44), JP. Bousseau , B. Lecogne , I. Carbonnier, JC Richard (animateur), T.T. Cleynen (ANAEC)*

Le plan de la discussion a été le suivant :

- Tour de table relatif à la « chose » écrite en détention à partir du vécu et de l'expérience des participants
- Les aspects nécessaires, positifs et négatifs de la pratique de l'écrit en détention
- Les moyens d'améliorer la pratique de l'écrit et revue de quelques palliatifs

### **1 Bilan du tour de table**

Il y a effectivement un problème de pratique de l'écrit en détention, il reflète à la fois un constat sociétal et générationnel général lié en partie mais pas seulement à la pratique maintenant généralisée des moyens de communications numériques et aussi des particularités propres à la population incarcérée. La numérisation de la société en général induit deux facteurs : le premier qui est une perte d'habileté « manuelle » à utiliser un crayon (pas forcément grave quand on dispose de claviers virtuels ou non), le second est de privilégier la « consommation » de texte plutôt que leur création/confection ce qui touche à la capacité d'organiser sa pensée. Ces changements comportementaux généraux ont une influence exacerbée par les conditions de détentions qui induisent par ailleurs leurs propres facteurs:

- Promiscuité qui empêche d'écrire de manière confidentielle et garder pour soi ce qu'on écrit, alors en conséquence on arrête de le faire, par crainte de retombées négatives si on laisse des traces
- Pas d'accès simple et légal aux moyens numériques
- Population plutôt plus jeune et moins éduquée que la moyenne de la population
- Détenus d'origine étrangère qui parlant mal le français l'écrive encore moins sans parler de ceux qui bien que sachant écrire utilise un alphabet différent.
- Décrochage scolaire et illettrisme fréquents.
- Manque fréquent de projet individuel discernable.
- En détention ou 90% des actes nécessitent un recours à l'oral ou l'écrit mais où 70% des détenus ont du mal avec l'écrit

### **2 Les différents aspects de « l'Écrit » en détention**

### Le Nécessaire

L'écrit même maladroitement utilisé, délaissé ou rejeté (par réminiscence d'échec scolaire) par certaines personnes détenues reste pourtant un outil incontournable et nécessaire de la vie en détention où toute démarche, demande d'autorisation, cantinage, relations avec CPIP, SPIP, juges et avocats, passent nécessairement par une demande écrite certes souvent formatée mais qui a d'autant plus de chance d'aboutir si elle est argumentée, en conséquence les plus habiles à l'expression écrite sont ceux pour qui la détention se passe le mieux et les moins habiles sont d'autant marginalisés. Un élément récent mérite toutefois d'être noté : la relation avec l'extérieur (amis, famille) qui passait encore majoritairement par l'écrit il y a moins d'une décennie, passe maintenant de plus en plus par les téléphones portables dont la présence massive pourtant illicite est avérée, cette pratique nourrit, pour une part, la désaffection pour l'écrit.

### Le Négatif

En négatif, l'écrit tel que pratiqué majoritairement en détention est souvent de faible qualité. Sans vouloir se limiter à l'orthographe (la forme) finalement peu important dans le contexte de détention, le contenu (le fond) est par contre préoccupant par manque de vocabulaire, de capacité à structurer/ordonner une pensée par écrit forcément de manière plus réfléchie et moins instinctive et immédiate qu'une expression orale.

### Le Positif

En positif, même sous des formes simples, on observe chez certaines personnes détenues un réel plaisir à s'exprimer par l'écriture vécu comme un vrai moyen d'expression personnel et/ou un moyen d'acquisition de compétences, un moyen de structurer sa pensée: on écrit ce qu'on n'ose pas ou ne sait pas dire, c'est alors une libération, un moyen de quitter le huis clos des murs, une intégration par le récit, un média de dialogue, il y a des exemples connus de rédaction de journal personnel utilisé comme exutoire à sa colère, sa frustration, sa solitude ou au contraire pour matérialiser son espoir. Dans un tel contexte, la qualité de l'écriture (sur le fond) dépend beaucoup du moral. Ecriture et Lecture sont indissociables et améliorer l'écriture vient promouvoir la lecture et partant de là une réadaptation facilitée au monde du dehors

## **3 Moyens pour améliorer la pratique de l'écrit**

Ils sont nombreux certains à portée de tous et ne nécessitant que peu de moyens d'autres nécessiteront la participation active de l'administration. IL faut toutefois avoir toujours présent à l'esprit, même si c'est évidemment à déplorer, que les lieux de détentions ne sont pas des lieux d'expression libre qu'on pourrait souhaiter, mais des lieux de souffrance où on est dans des rapports soit d'intérêt soit de force et il faut aussi en tenir compte dans ce qu'on peut avoir à proposer. Liste non limitative évidemment :

- a) Ne pas limiter la pratique de l'écrit à celle « scolaire » d'une syntaxe et d'un corpus de vocabulaire, il y a d'autres moyens d'expression scripturale qui encouragent par leurs côtés festifs, comme le dessin et toutes techniques graphiques, les idéogrammes (en particulier pour les étrangers) et les bandes dessinées (avec des bulles de dialogue). Ces techniques peuvent, pas à pas, amener vers une écriture plus élaborée
- b) La « prose » n'est pas et loin de là la seule expression écrite possible, la poésie en est une autre permettant plus de rêve et de liberté d'écriture associée à de la rythmique
- c) Des expressions collectives sont aussi possibles depuis le codétenu serviable qui « aide » jusqu'à la confection d'un journal interne à un lieu de détention en passant par

des ateliers d'écriture, voire des concours d'écriture ou de poésies entre établissements ou quartiers, voire de concours qui dépassent le monde de la détention

- d) Pratique théâtrale qui permet d'aborder des textes et enrichissent le vocabulaire tout en renforçant l'estime de soi, de plus quand on interprète un personnage, on est un autre et des barrières d'expression peuvent alors tomber.

Enfin l'entrée du numérique en détention est jugé comme incontournable à terme, probablement sous forme d'intranet au départ (ce qui faciliterait la vie et l'expression de tout le monde sur le plan du traitement des demandes diverses et variées). L'accès à internet devra aussi être poussé ne serait-ce que pour ne pas accentuer la fracture numérique des peines moyennes et longues, faute de quoi le retour à la vie extérieure s'avèrera plein de difficultés majeures ? L'accès à Internet pourrait aussi un bon moteur pour favoriser l'acquisition de compétences à travers en particulier l'enseignement à distance actuellement en plein développement.

Faute de temps, cet important thème n'a été qu'effleuré et nécessitera probablement l'organisation d'un atelier spécifique dans le futur.

Il est à noter que beaucoup des points évoqués ci-dessus pourraient être évoqués par telle ou telle association au cours du Conseil Annuel d'évaluation propre à chaque Etablissement Pénitentiaire et convoqué par le Préfet. Ceci dit il est aussi noté que par suite du turn over important des chefs d'établissements, le suivi moyen ou long terme des actions est difficile.

*Notes de B Lecogne et JC Richard, rédacteur JC Richard*